



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Sous la Présidence de GUERREIRO Jérôme, Maire
Élus : 09 En fonction : 09 Présents ou représentés : 09

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents : M. GUERREIRO Jérôme, Mme ISAAC LEMEUNIER Séverine, M. WALCK Christian, Mme FORRLER BAUMERT Sabrina, M. WENDLING Aurélien, Mme GUERREIRO DIEBOLD Céline, M. ERNE William Jean Edouard, Mme CREUTZ Céline, M. ISAAC LEMEUNIER Emilien

Secrétaire de séance : MUNCH Jérôme

Création des postes d'adjoints au Maire

Le 20 mars 2026 à 20H00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jérôme GUERREIRO.

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose : « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

Vu l'article L 2121-2-1 : « Considérant que, par dérogation, le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection, qu'il s'agisse d'un renouvellement général ou d'une élection complémentaire. »

L'effectif réel du conseil municipal de la Commune de ISSENHAUSEN étant de 9, il ne peut y avoir plus de 2 adjoints au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE la création de 2 (deux) postes d'adjoint.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 20 mars 2026

Le Maire,

Le secrétaire,

Jérôme GUERREIRO

Jérôme MUNCH

Accusé de réception en préfecture
067-216702258-20260320-DCM-09-2026-A1
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026